



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 242-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.382

Déposée le : 28.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schmidiger (Lyss, PVL) (porte-parole)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
Marti (Belp, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 01.12.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Mise en œuvre du « transfert intelligent »

Diverses raisons expliquent le manque de personnel dans les institutions de soins de longue durée et dans les hôpitaux.

L'une de ces raisons est que les soignantes et soignants se blessent très fréquemment en soulevant leurs patientes et patients. Or, le personnel soignant n'est pas fait pour soulever des personnes. Bien que les entreprises soient tenues de protéger leur personnel, on constate que bien peu est mis en œuvre pour préserver la santé des employées et employés.

Pour remédier à ce problème, la Suva a lancé une campagne sur le « transfert intelligent »¹. Une mise en œuvre rapide et durable du principe du transfert intelligent dans les institutions est bénéfique pour la santé des membres du personnel.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'initiative sur les soins infirmiers demandait une amélioration des conditions de travail du personnel infirmier. Avec son principe du transfert intelligent, la Suva fait un pas dans la bonne direction. Dans quelles institutions le canton de Berne peut-il observer les effets d'une mise en œuvre du transfert intelligent et éventuellement l'encourager ou l'exiger ?
2. Les institutions sont-elles incitées de quelque façon que ce soit à mettre en œuvre le principe du transfert intelligent ? Si tel n'est pas le cas, comment le canton peut-il mettre en place de telles incitations à l'avenir ?

¹ voir <https://www.suva.ch/fr-ch/prevention/par-danger/materiaux-rayonnements-et-situations-a-risque/contraintes-corporelles-et-ergonomie/transfert-intelligent-dans-le-secteur-de-laide-et-des-soins/echos-du-monde-pratique?lang=fr-CH>

3. Quelles incitations le Conseil-exécutif met-il en place pour que les institutions de santé accordent à l'avenir davantage d'attention à la protection de la santé de leur personnel soignant ?

Motivation de l'urgence : 71 % des soignantes et soignants souffrent de douleurs dans le dos. C'est une situation inadmissible. De plus, 56 % des plus de 50 ans quittent la profession. Enfin, avec 11,6 jours en moyenne par année, les soignantes et soignants sont celles et ceux qui enregistrent le plus d'absences pour cause de maladie. Cette situation n'est pas tolérable du point de vue économique, car une absence pour maladie coûte en moyenne 1000 francs par jour selon la Suva.

Destinataire

– Grand Conseil